

PASS'REGION

RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE PAR L'ETABLISSEMENT Si vous êtes déjà en possession du pass'région

Sinon N'oubliez pas de vous inscrire pour recevoir votre **PASS'REGION** !
Préparez une photo d'identité numérisée ; elle vous sera demandée lors de l'inscription sur la plateforme

→ Inscription indispensable sur le site : www.passregion.auvergnerhonealpes.fr

«Pour profiter de ses nombreux avantages, commande ton Pass'Région !»

*Dès que mon établissement aura validé ma commande,
le «PASS'REGION» me sera adressé sous 5 jours.*

→ Si vous êtes en possession de cette carte, elle sera validée par l'établissement scolaire.
Vous recevrez un mail quand la carte sera rechargée.

Le **PASS'REGION** est une carte chargée d'avantages dont certains montants varient selon de la filière d'inscription du jeune (4-3, seconde, première, terminale, CAP, Bac Professionnel, mission locale...).

Tous les jeunes de notre établissement éligibles au **PASS'REGION** doivent déposer une commande auprès de la Région.

Inscription indispensable sur le site : www.passregion.auvergnerhonealpes.fr

!!! Attention !!! - Au moment du choix de la formation

➤ Cycle 4ème-3ème

n°12 1^{ère} année CAP/CAPA, 2^{nde} **BAC PRO (y compris agricoles)** – 1^{ère} année des autres formations de niveau CAP ou BAC (FCIL, mention complémentaire, diplôme d'Etat de moniteur-éducateur, diplôme d'Etat d'aide-soignant...), 3^{ème} prépa-métiers ; **3^{ème} et 4^{ème} agricoles**, COPPA, MLDS, Classe relais **SANS aide au 1^{er} équipement pro en lycée, MFR ou école de production (hors statut apprenti)**

➤ Cycle BAC PRO / CAPA

n°5 1^{ère} année CAP/CAPA, **2^{nde} BAC PRO** (y compris agricoles), BPJEPS, classes passerelles de 2nd GT à 1^{ère} **BAC PRO AVEC Aide au 1^{er} équipement pro en lycée, MFR ou école de production (hors statut apprenti)**

n°6 1^{ère} année CAP/CAPA, 1^{ère} **BAC PRO** (y compris agricoles), BPJEPS, classes passerelles de 2nd GT à 1^{ère} **BAC PRO AVEC Aide au 1^{er} équipement pro en lycée, MFR ou école de production (hors statut apprenti)**

n°9 1^{ère} année CAP/CAPA, 1^{ère} **BAC PRO** (y compris agricoles), BPJEPS, classes passerelles de 2nd GT à 1^{ère} **BAC PRO SANS aide au 1^{er} équipement pro en lycée, MFR ou école de production (hors statut apprenti)**

n°8 Terminale BAC PRO (y compris agricoles) ou Terminale des autres formations de niveau BAC (FCIL, mention complémentaire, diplôme d'Etat de moniteur-éducateur, diplôme d'Etat d'aide-soignant...) en lycée, MFR ou école de production (**hors statut apprenti**)

n°15 Apprentis : 1^{ère} et 2^{ème} année de CAP/CAPA – Seconde, Première et Terminale BAC PRO (y compris agricole) – formations de niveau CAP, BAC ou de niveau BAC + 2 maximum (BTS / BTSA / Prépa CPGE / FCIL3 / DMA / DSAA / DCG / DSCG / MAN...) en CFA, MFR ou lycée (**hors statut lycéen**)

!!! Attention !!! **AUCUNE VALIDATION NE POURRA ETRE EFFECTUEE
DE MI-JUILLET A LA RENTREE DE VOTRE JEUNE**